


JOURNEE D'ETUDE

Education inclusive : du concept au terrain

Mercredi 7 juin 2017 de 8h30 à 16h30

ESPE de Draguignan

102, Av. Philippe Seguin Parvis Alphonse Gilet 83 300 Draguignan

 33 (4) 94 60 44 80

Entrée libre

Inscriptions obligatoires auprès de Fabienne DANIEAU
avant le mercredi 31 mai : Fabienne.DANIEAU@unice.fr
(Restauration possible sur place)

Responsables :

Virginie LAPIQUE (#line, ESPE, Université de Nice) virginie.lapique@unice.fr
Godefroy LANSADE (#line, ESPE, Université de Nice) godefroy.lansade@unice.fr
Claire WINDER (#line, ESPE, Université de Nice) claire.winder@unice.fr

Journée organisée avec le soutien de l'ESPE de Nice, du CAPEF et du Centre ESPE de Draguignan.



Programme de la journée

8h30 – 9h : Accueil des participant-e-s

9h – 9h15 : **Ouverture de la journée d'étude**

9h20 – 10h10 : **Conférence** - Le degré de généralité- spécificité des gestes d'aide à l'étude au service de l'accessibilité pédagogique pour tous.
Sylviane FEUILLADIEU (ADEF, Université Aix-Marseille).

10h15 – 11h05 : **Conférence** - De l'intégration à l'inclusion, le cas des Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH).
Marie TOULLEC-THERY (CREN, Université de Nantes).

11h05 - 11h20 : Pause-café.

11h25 - 12h15 : **Conférence** - La coopération pour faciliter le parcours des personnes ayant une déficience intellectuelle : retour d'expérience.
Audrey SERRÉ (Association Trisomie 21, Alpes-Maritimes).

12h15 – 14h : Pause déjeuner

14h - 14h50 : **Conférence** - L'accessibilité à l'œuvre littéraire d'élèves présentant des troubles des fonctions cognitives : un défi pour l'école inclusive.

Hélène CROCE SPINELLI (ISPEF, Université Lyon 2).

14h50 - 15h05 : Pause-café

15h05 - 16h : **Conférence** - Accessibilité didactique et effets sur les pratiques enseignantes.

Jeannette TAMBONE (ADEF, Université Aix-Marseille).

16h – 16h30 : Conclusion de la journée d'étude

Journée d'étude – Mercredi 07 juin 2017 – Première annonce

Présentation

Cette journée d'étude propose d'interroger les conditions de possibilité d'une *éducation inclusive* à l'heure où ce projet s'est vu renforcé par la loi de refondation de l'école de la République promulguée le 8 juillet 2013 qui, au titre du droit commun, indique que « le service public de l'éducation veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction ». Le défi lancé par le législateur à l'école de la République est ainsi de garantir à chaque enfant et adolescent une place indépendamment de sa singularité, qu'elle soit due à un problème de santé, des difficultés d'apprentissage ou encore une déficience. Or le paradigme d'*inclusion scolaire* n'est en rien performatif et ne saurait être considéré comme une réalité en soi. Si pour les seuls élèves présentant des troubles des fonctions cognitives le « plafond de verre » qui bloquait leur mobilité ascendante s'est incontestablement brisé avec la loi du 11 février 2005, la question qui semble à présent se poser est celle des conditions de leur scolarisation (conditions institutionnelles, sociales, pédagogiques et didactiques). Depuis 2012 les enquêtes de la DEPP¹ et de la DRESS² font le constat que « les élèves porteurs de troubles intellectuels ou cognitifs rencontrent le plus de difficultés à suivre un cursus ordinaire ». Les travaux de Michailakis et Reich (2009) montrent que partager la même classe ne garantit pas pour autant l'inclusion des élèves dits inclus : la co-présence physique n'implique pas *de facto* une co-participation. L'inclusion peut même parfois relever, pour ces élèves, d'une forme d'illusion, au sens où l'on tient pour vrai ce qui ne l'est pas (Lansade, 2016).

Quel renouvellement des modèles de pensée, quelle(s) innovation(s) pédagogiques et didactiques, quelles postures et pratiques, quelles alliances éducatives enfin pourraient être les ressorts d'une *accessibilité pédagogique* en tant qu' « ensemble des pratiques qui offrent aux élèves en situation de handicap les conditions d'un développement optimal » (Plaisance, 2013) au service d'une *éducation inclusive* ?

Comment le système éducatif peut-il assurer non seulement sa mission de transmission de connaissances mais aussi celle de socialisation secondaire à travers la transmission de valeurs garantes d'affiliation et de cohésion sociale ?

Sans toutefois s'y restreindre, cette journée d'étude privilégiera les recherches et retours d'expériences qui s'intéressent à l'inclusion des élèves présentant - selon les terminologies en usage dans l'éducation nationale - des *troubles des fonctions cognitives ou mentales*, des *troubles spécifiques du langage et des apprentissages* ou des *troubles du spectre autistique*.

Sylviane FEUILLADIEU

Maître de conférences en sociologie, ADEF EA 4671, ESPE, Aix-Marseille Université
sylviane.feuelladiou@univ-amu.fr

Le degré de généralité - spécificité des gestes d'aide à l'étude au service de l'accessibilité pédagogique pour tous.

Une enquête sur les gestes d'aide à l'étude en école élémentaire, auprès d'élèves à besoins éducatifs tels que désignés par l'institution (grande difficulté scolaire, en situation de handicap), aborde la construction d'une communauté éducative pour tous sous l'angle des pratiques d'accessibilité pédagogique mises en place par les enseignants. Ce que les enseignants disent mettre en place, ainsi que ce qui a été observé dans les classes au niveau de l'aide à la compréhension des consignes et à la réalisation des exercices, permet de penser l'adaptation des pratiques pédagogiques, non pas de manière décrochée des pratiques ordinaires, mais dans la continuité et l'articulation avec celles-ci. La notion de degré de généralité-spécificité des gestes d'aide, en tant qu'orchestration spécifique de dispositions pratiques générales, permet de penser comment la communauté éducative pour tous se construit, modestement mais concrètement, dans les ajustements quotidiens des enseignants.

Marie TOULLEC-THERY

Maître de conférences en sciences de l'éducation, CREN, ESPE, Université de Nantes
marie.toullec-thery@univ-nantes.fr

De l'intégration à l'inclusion, le cas des Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH)

La loi de 2005 est construite sur trois piliers : la non discrimination, la compensation et l'accessibilité. Avec cette loi, l'école devient donc un droit pour tous. On assiste d'ailleurs depuis dix ans à une nette augmentation du nombre d'élèves en situation de handicap dans les premier et second degrés. Si ces élèves accèdent à l'école, c'est souvent sous condition d'être accompagnés par un AESH, moyen humain de compensation du handicap. Tout se passe comme si il était nécessaire qu'un adulte soutienne spécifiquement la scolarisation de ces élèves avec un handicap. En quoi cette présence favorise-t-elle alors l'accessibilité aux apprentissages de ces élèves ? Je proposerai l'analyse de deux situations inclusives et montrerai qu'il ne suffit pas d'un adulte supplémentaire dans une classe pour rendre accessibles les apprentissages, mais qu'il s'agit de moduler à deux les pratiques d'enseignement-apprentissage.

¹ Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.

² Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques.

Journée d'étude – Mercredi 07 juin 2017 – Première annonce

Audrey SERRÉ

Directrice de l'Association Trisomie 21 Alpes-Maritimes

direction-sessadt21am@orange.fr

La coopération pour faciliter le parcours des personnes ayant une déficience intellectuelle : retour d'expérience

Le travail de coopération est incontournable pour faciliter le parcours de scolarisation des enfants et jeunes ayant une déficience intellectuelle. La diversité des profils, de mode d'entrée dans les apprentissages des enfants conduit à une réflexion partagée entre les acteurs et une créativité sans cesse renouvelée. Nous ferons un retour sur le parcours de plusieurs personnes, accompagnées depuis l'enfance par notre SESSAD et qui aujourd'hui travaillent en milieu ordinaire, pour tenter de mettre en avant le partenariat quotidien qui a permis de faire émerger des compétences respectives chez chacun des acteurs et ainsi faciliter l'accès à leur projet de vie.

Hélène CROCE SPINELLI

Maître de conférences en sciences de l'éducation, ISPEF, Laboratoire Éducation, cultures et politiques, Université Lyon 2

helene.croce-spinelli@univ-lyon2.fr

L'accessibilité à l'œuvre littéraire d'élèves présentant des troubles des fonctions cognitives : un défi pour l'école inclusive

Cette communication se propose d'étudier des différences de traductions d'un même dispositif de lecture collaborative entre une enseignante titulaire du Capa-SH, avec des élèves d'IMPro présentant des troubles importants des fonctions cognitives et une enseignante en classe ordinaire avec des élèves de cycle 3. Notre approche comparative montre des variations dans les gestes professionnels de ces deux enseignantes favorables au développement d'une flexibilité des postures de lecteurs de leurs élèves respectifs. Les résultats de cette analyse comparative constituent des ressources pour des pratiques inclusives de ces situations de lecture collaborative.

Jeannette TAMBONE

Chercheur associé, ADEF EA 4671, Aix-Marseille Université, OPHRIS (Observatoire des Pratiques sur le Handicap Recherche et Intervention scolaire)

jane.tambone@wanadoo.fr

Accessibilité didactique et effets sur les pratiques enseignantes

Nous nous proposons d'aborder la question des « conditions de possibilité d'une éducation inclusive » à partir de l'approche didactique. Cette communication s'appuiera sur les travaux menés par un collectif de chercheurs du groupe PIMS (Pratiques Inclusive en Milieu Scolaire) Teresa Assude, Jean-Michel Perez, Géraldine Suau, Jeannette Tambone qui font partie du réseau OPHRIS. Ce collectif situe sa thématique de recherche dans le contexte de changement requis pour les enseignants du système éducatif qui, depuis 2005, sont confrontés à l'accueil « de tous les enfants sans aucune distinction ». Une des questions essentielles pour les enseignants est celle de créer les conditions pour que ces enfants, et plus particulièrement les enfants institutionnellement désignés comme handicapés, deviennent des élèves à part entière. Nous aborderons cette question à partir d'un double point de vue. Le premier est celui de l'accessibilité didactique qui est l'ensemble des conditions qui permettent l'accès aux savoirs. Pour cela, nous mettrons en évidence un certain nombre de conditions et d'obstacles qui peuvent surgir face aux difficultés rencontrées par les enseignants dans le quotidien de la classe. Le deuxième point de vue est celui de la mise en place de la politique d'inclusion qui apparaît comme un levier pour transformer les pratiques des enseignants confrontés à des situations souvent inédites. Ces situations montrent les besoins de formation et d'accompagnement de ces professionnels. Ainsi, nous rendrons compte d'un travail conjoint enseignants-chercheurs que nous menons au sein d'un dispositif de recherche et des effets identifiés de ce dispositif sur les pratiques inclusives effectives des enseignants.